

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 13 janvier 2020 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents, outre madame la pro-maire, Nicole Poulin, madame la conseillère Marilyne Tanguay et messieurs les conseillers suivants : Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Maire, conseillère et conseiller absents : Stephan Lavoie, Manon Derome et Maxime Tancrède

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 9 décembre 2019
5. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 16 décembre 2019
6. Comptes à payer, le total des comptes à payer est de 167 328.61\$
7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
9. Proposition pour l'installation de la ventilation au garage au 707 (14 371.88\$)
10. Soumission pour l'achat d'un coffre pour la sableuse (1 408.44\$)
11. Aide financière des organismes de la municipalité pour l'année 2020
12. Déneigement des édifices municipaux
13. Résolution annuelle de financement pour ADL (5 000.00\$)
14. Résolution pour présenter le projet structurant à la MRC d'Abitibi
15. Résolution pour faire un don à la fondation hospitalière d'Amos Inc. (20 000.00\$)
16. Rencontre avec madame Marie-Eve Pomerleau de la mine Agnico Eagle le 13 janvier 2020
17. Avis de motion
18. Présentation du projet de règlement déterminant les modalités de publication des avis publics
19. Période de questions réservées à l'assistance
20. Clôture et levée de l'assemblée \_\_h\_\_

## **1. MOT DE BIENVENUE;**

### **1. Mot de bienvenue.**

Madame la pro-maire souhaite la bienvenue au citoyens présents (5).

## **2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;**

### **2. Vérification du quorum et ouverture de la session.**

Après vérification et confirmation du quorum, madame la pro-maire, ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

## **3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;**

**01-01-2020**

### **3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour proposé tel que présenté.

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 9 DÉCEMBRE 2019;**

**02-01-2020**

**4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 9 décembre 2019.**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 9 décembre 2019 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

**5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 16 DÉCEMBRE 2019;**

**03-01-2020**

**5. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 16 décembre 2019.**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session spéciale du 16 décembre 2019 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

**6. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;**

**04-01-2020**

**6. Approbation des comptes à payer du mois.**

Les comptes à payer ont été vérifiés par madame Nicole Poulin et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque C1900971 à C1901039. La séquence des chèques en ligne L1900066 à L1900069 et L2000001 à L2000002.

Total des factures du mois	86 522.34\$
Total des paiements directs	26 479.84\$
Total des salaires	54 326.43\$
<b>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</b>	<b>167 328.61\$</b>

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 13 janvier 2020.

\_\_\_\_\_  
Gérard Pétrin, directeur général

**7. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;**

**7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.**

Le Maire n'étant pas présent, madame Poulin explique que les rencontres de la MRC Abitibi ont eu lieu et que c'est le Maire qu'y a participé.

**8. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;**

**8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.**

Il n'y a pas eu de rencontre depuis le dernier compte rendu.

## **9. PROPOSITION POUR L'INSTALLATION DE LA VENTILLATION AU GARAGE 707 (14 371.88\$);**

**05-01-2020**

### **9. Proposition pour l'installation de la ventilation au garage 707 (14 371.88\$).**

**ATTENDU QU'**un représentant de la CNESST, est venu faire une visite à la municipalité et a constaté une dérogation en rapport avec l'absence de ventilation au garage situé au 707 avenue du Lac, ce qui contrevient à la santé et sécurité des travailleurs;

**ATTENDU QUE** dans son rapport il alloue un échéancier pour que les travaux soient exécutés;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la proposition de « Lanoix Larouche Inc. » de faire installer une ventilation adéquate au montant de 14 371.88\$ pour le garage situé au 707 avenue du Lac afin d'avoir un endroit sécuritaire pour nos travailleurs.

## **10. SOUMISSION POUR L'ACHAT D'UN COFFRE POUR LA SABLEUSE (1 408.44\$);**

**06-01-2020**

### **10. Soumission pour l'achat d'un coffre pour la sableuse (1 408.44\$).**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la proposition de Service mécanique Germain Inc. (SMG) pour la fourniture d'un coffre tel que spécifier dans la proposition au montant de 1,408.44 \$.

## **11. AIDE FINANCIÈRE DES ORGANISMES DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE 2020;**

**07-01-2020**

### **11. Aide financière des organismes de la municipalité pour l'année 2020.**

**ATTENDU QUE** les organismes ont fait des demandes d'aides financières avant la préparation du budget municipal 2020;

**ATTENDU QUE** le conseil a étudié les différentes demandes;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Marilyn Tanguay et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** les demandes des organismes suivants :

- Club d'art en or : 1,500.00 \$
- Club de l'Âge d'or : 1,500.00 \$
- Corporation des loisirs : 1,000.00 \$
- Le cercle des Fermières : 1,000.00 \$
- Club Optimiste « Défi Contre-courant » : 2,500.00 \$, ainsi que de la main d'œuvre pour la préparation de l'activité qui se tiendra le 15 aout 2020
- Journal l'alliance : 10,000.00 \$ et 600.00 \$/parution/10
- Biblio Sud, secteur Tancred : 2,800.00 \$
- École Saint-Paul de Preissac : 1,500.00 \$
- Fabrique de Saint-Raphaël de Preissac « publicité » : 620.00 \$

## **12. DENEIGEMENT DES ÉDIFICES MUNICIPAUX;**

**08-01-2020**

### **12. Dénéigement des édifices municipaux.**

**ATTENDU QUE** les précipitations de neige s'accumulent sur les différents toits des édifices municipaux et qu'éventuellement il faudra procéder à l'enlèvement de celle-ci;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, avec l'aide du préposé aux travaux publics, monsieur Yvan Lachance, à prendre les mesures nécessaires (financières et humaines) pour éviter des accumulations de neige qui pourraient avoir des répercussions négatives sur la sécurité et sur la structure des édifices municipaux.

### **13. RÉSOLUTION ANNUELLE DE FINANCEMENT POUR ADL (5 000.00\$);**

09-01-2020

#### **13. Résolution annuelle de financement pour ADL (5 000.00\$).**

**ATTENDU QUE** le pacte rural de la MRC Abitibi réserve un montant aux municipalités qui emploient un (e) agent (e) de développement local;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** l'agente de développement, madame France Daoust, à remplir les documents relatifs à la demande d'aide financière de 5.000.00 \$ provenant du « Pacte rural » de la MRC Abitibi.

### **14. RÉSOLUTION POUR PRÉSENTER UN PROJET STRUCTURANT À LA MRC D'ABITIBI;**

10-01-2020

#### **14. Résolution pour présenter un projet structurant à la MRC d'Abitibi.**

**ATTENDU QUE** la MRC Abitibi est en appel de projets dans son volet « Projets structurants »;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** l'agente de développement, madame France Daoust, à remplir les documents relatifs à la demande d'aide financière dans le volet « Projets structurants pour améliorer la qualité de vie » de la MRC Abitibi.

### **15. RÉSOLUTION POUR FAIRE UN DON À LA FONDATION HOSPITALIÈRE D'AMOS INC. (20 000.00\$);**

11-01-2020

#### **15. Approbation pour faire un don à la fondation hospitalière d'Amos Inc. (20 000.00\$).**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Preissac trouve important de soutenir une Fondation qui œuvre dans les services aux malades, par différents incitatifs pour que les résidents de la MRC Abitibi puissent avoir des services de proximité sans avoir continuellement à se déplacer dans les grands centres;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'ACCORDER** un montant de 20,000.00 \$ à la Fondation hospitalière d'Amos.

### **16. RENCONTRE AVEC MADAME MARIE-EVE POMERLEAU DE LA MINE AGNICO EAGLE LE 13 JANVIER 2020;**

#### **16. Rencontre avec madame Marie-Eve Pomerleau de la mine Agnico Eagle le 13 janvier 2020.**

Madame Marie-Eve Pomerleau, conseillère en relation avec le milieu chez la minière Agnico-Eagle, présente le programme de bon voisinage et les incitatifs offerts par la minière à leurs employés à venir s'établir à Preissac ou dans le quartier Cadillac de Rouyn-Noranda. Elle répond ensuite aux questions des personnes présentes.

### **17. AVIS DE MOTION;**

12-01-2020

#### **17. Avis de motion.**

Monsieur le conseiller, Rémi Pelletier dépose un avis de motion pour le règlement déterminant les modalités de publication des avis publics.

**18. PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS;**

13-01-2020

**18. Présentation du projet de règlement déterminant les modalités de publication des avis publics.**

Le conseiller, Rémi Pelletier présente au conseil le projet de règlement déterminant les modalités de publication des avis publics.

**19. AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'ASPHALTAGE SUR LE CHEMIN DES PÊCHEURS;**

14-01-2020

**19. Avis de motion pour le règlement d'emprunt pour l'asphaltage sur le chemin des Pêcheurs.**

Madame la conseillère, Marilyne Tanguay dépose un avis de motion pour le règlement d'emprunt pour l'asphaltage d'une partie du chemin des Pêcheurs.

**20. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASISTANCE;**

**20. Période de questions réservées à l'assistance.**

Les citoyens présents posent des questions au conseil.

**21. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;**

15-01-2020

**21. Clôture et levée de l'assemblée.**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

**DE CLORE** la session. Il est 20 h 06.

**N.B.** Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote de la pro-maire à moins que le vote de cette dernière ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

**N B.** Je, Nicole Poulin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
**NICOLE POULIN**  
**PRO-MAIRE**

\_\_\_\_\_  
**GÉRARD PÉTRIN**  
**DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 10 février 2020 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents, outre madame la pro-maire, Nicole Poulin, mesdames les conseillères Marilyne Tanguay, Manon Derome et messieurs les conseillers suivants : Maxime Tancrede, Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Maire absent : Stephan Lavoie

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 13 janvier 2020
5. Comptes à payer du mois (197 713.18\$)
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Dépôt du certificat de la tenue du registre (règlement 271-2019)
9. Demande d'appel d'offres pour travaux sur chemin des Riverains sur le SEAO
10. Résolution annuelle pour PAVL entretien des chemins MTQ
11. Résolution pour les baux de gravière (2)
12. Soumission pour bouées (9 522.8 \$ plus taxes)
13. Proposition de TVC7 (capsule vidéo) 258.67\$
14. Résolution pour autoriser à déposer un projet dans le Fond touristique de la MRC
15. Participation congrès des Chefs pompiers (16 au 19 mai)
16. Participation congrès COMBEQ (30 avril, 1 et 2 mai)
17. Participation congrès des Maires (24 au 26 septembre)
18. Participation congrès des DG (17 au 19 juin), colloques et autres formations
19. Entretien de l'horodateur (448.35\$)
20. Adoption du règlement déterminant les modalités des avis publics
21. Projet de règlement d'emprunt sur asphaltage
22. Capotin pour prise d'air aréna (1 950.00\$ plus taxes)
23. Achat de bacs (4) et de fleurs annuelles
24. Mandat de procureur de la municipalité à la firme Cain Lamarre Avocats
25. Aménagements et ajustements au niveau du personnel
26. Achat de 2 manteaux et 2 pantalons pour service incendie (4 364.45\$)
27. Proposition pour la migration Windows 7 vers Windows 10
28. Informations du MTQ
29. Proposition de Matériaux Blanchet Inc.
30. Demande biblio secteur Tancrede
31. Éclairage bureau réception (629.00\$ plus taxes)
32. Droits d'auteur pour Elvis Roy (1 000.00\$)
33. Soumission pour pneus pépinière (4 930.22\$)
34. Période de questions réservées à l'assistance
35. Clôture et levée de l'assemblée \_\_h\_\_

## 1. MOT DE BIENVENUE;

### 1. Mot de bienvenue.

Madame la pro-maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents (10).

## **2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;**

### **2. Vérification du quorum et ouverture de la session.**

Après vérification et confirmation du quorum, madame la pro-maire, ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

## **3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;**

**16-02-2020**

### **3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

## **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 13 JANVIER 2020;**

**17-02-2020**

### **4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 13 janvier 2020.**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 13 janvier 2020 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

## **5. APROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;**

**18-02-2020**

### **5. Approbation des comptes à payer du mois.**

Les comptes à payer ont été vérifiés par madame Nicole Poulin et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque C2000001 à C2000105. La séquence des chèques en ligne L2000003 à L2000008.

Total des factures du mois	134 246.39\$
Total des paiements directs	27 697.30\$
Total des salaires	35 769.49\$
<b>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</b>	<b>197 713.18\$</b>

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 10 février 2020.

\_\_\_\_\_  
Gérard Pétrin, directeur général

## **6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;**

### **6. Compte rendu de la table des conseillers de comté de la MRC Abitibi.**

Le Maire n'étant pas présent, madame Poulin explique qu'il n'y a pas de rencontre depuis le dernier compte rendu.

## **7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;**

### **7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.**

Il n'y a pas eu de rencontre depuis le dernier compte rendu.

## **8. DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TENUE DU REGISTRE (RÈGLEMENT 271-2019);**

### **8. Dépôt du certificat de la tenue du registre (règlement 271-2019).**

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin dépose le certificat de la tenue du registre qui s'est tenu le 6 février 2020 sur le règlement # 271-2019.

## **9. DEMANDE D'APPEL D'OFFRES POUR TRAVAUX SUR CHEMIN DES RIVERAINS SUR LE SEAO;**

**19-02-2020**

### **9. Demande d'appel d'offres pour travaux sur chemin des Riverains sur le SEAO.**

**ATTENDU QUE** le règlement 271-2019 a été adopté et que la prochaine étape est de faire un appel d'offres sur le SEAO;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le directeur général à lancer un appel d'offres sur le site électronique d'appel d'offres (SEAO) pour le projet de réfection d'une partie du chemin des Riverains

## **10. RÉOLUTION ANNUELLE POUR PAVL ENTRETIEN DES CHEMINS MTQ;**

**20-02-2020**

### **10. Résolution annuelle pour PAVL entretien des chemins MTQ.**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 47 694,00\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu unanimement :

**QUE** la municipalité de Preissac informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale.

## **11. RÉOLUTION POUR LES BAUX DE GRAVIÈRE (2);**

**21-02-2020**

### **11. Résolution pour les baux de gravière (2).**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** une dépense de 590.00 \$ pour le renouvellement de (2) baux des gravières/sablières situées respectivement au chemin des Noisetiers (BNE 7937) et dans la municipalité de La Motte (BNE 31281). Le bail de la gravière située au chemin Vautrin (BNE44027) ne sera pas renouvelé.

## **12.SOUSSION POUR BOUÉES (9 522.85\$ PLUS TAXES);**

**22-02-2020**

### **12. Soumission pour bouées (9 522.85\$ plus taxes).**

**ATTENDU QUE** pour l'installation de bouées sur le lac Preissac, il manque de bouées et de la quincaillerie pour terminer le circuit;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la proposition de « Nordak marine » pour la fourniture de 5 bouées, 11 lanternes avec programmation et 500 pieds de corde flottante pour un montant de 9 522.85 \$ plus les taxes applicables.

### **13. PROPOSITION DE TVC7 (CAPSULE VIDÉO) 258.67\$;**

**23-02-2020**

#### **13. Proposition de TVC7 (capsule vidéo) 258.67\$.**

**ATTENDU QUE** le conseil trouve qu'il serait pertinent de réaliser des capsules vidéo sur différents sujets;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la proposition de TVC7 pour des capsules vidéo au montant de 258.67 \$.

### **14. RÉOLUTION POUR AUTORISER À DÉPOSER UN PROJET DANS LE FOND TOURISTIQUE DE LA MRC;**

**24-02-2020**

#### **14. Résolution pour autoriser à déposer un projet dans le fond touristique de la MRC.**

**ATTENDU QUE** l'agente de développement travaille sur plusieurs projets, dont l'un serait admissible dans le Fonds touristique de la MRC Abitibi;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** l'agente de développement, madame France Daoust à déposer un projet à volet touristique : illumination et bonification de la Tour d'observation.

### **15. PARTICIPATION CONGRÈS DES CHEFS POMPIERS (16 AU 19 MAI);**

**25-02-2020**

#### **15. Participation congrès des Chefs pompiers (16 au 19 mai).**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le directeur incendie, monsieur Gilles Prévost à participer au congrès des chefs pompiers qui se tiendra du 16 au 19 mai 2020. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. Les dépenses du conjoint (e) sont à la charge de l'employé.

### **16. PARTICIPATION CONGRÈS COMBEQ (30 AVRIL, 1 ET 2 MAI);**

**26-02-2020**

#### **16. Participation congrès COMBEQ (30 avril, 1 et 2 mai).**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** l'inspecteur municipal, monsieur Claude Ménard à participer au congrès de la COMBEQ qui se tiendra le 30 avril, 1 et 2 mai 2020. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. Les dépenses du conjoint (e) sont à la charge de l'employé.

### **17. PARTICIPATION CONGRÈS DES MAIRES (24 AU 26 SEPTEMBRE);**

**27-02-2020**

#### **17. Participation congrès des Maires (24 au 26 septembre).**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le maire, monsieur Stephan Lavoie à participer au congrès annuel de la FQM qui se tiendra du 24 au 26 septembre 2020 à Québec. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. Les dépenses du conjoint (e) sont à la charge de l' élu.

**18. PARTICIPATION CONGRÈS DES DG (17 AU 19 JUIN), COLLOQUES ET AUTRES FORMATIONS;**

28-02-2020

**18. Participation congrès des DG (17 au 19 juin), colloques et autres formations.**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à participer au congrès des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui se tiendra du 17 au 19 juin 2020 à Québec. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. Les dépenses du conjoint (e) sont à la charge de l'employé.

D'AUTORISER le directeur général à participer aux formations et colloques jugés pertinentes par le conseil.

**19. ENTRETIEN DE L'HORODATEUR (448.35\$);**

29-02-2020

**19. Entretien de l'horodateur (448.35\$).**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de « GYVA » pour la fourniture et l'installation d'un horodateur au bureau municipal au montant de 448.35 \$.

**20. ADOPTION DU RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES MODALITÉS DES AVIS PUBLICS;**

30-02-2020

**20. Adoption du règlement déterminant les modalités des avis publics.**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement # 273-2020 intitulé : *Règlement déterminant les modalités des avis publics.*

**21. PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT SUR ASPHALTAGE;**

31-02-2020

**21. Projet de règlement d'emprunt sur asphaltage.**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'ADOPTER le projet règlement présenté au conseil # 274-2020 intitulé : *Règlement décrétant une dépense de 1 638 000.00 \$ et un emprunt de 1 388 000.00 \$ pour l'asphaltage et le rechargement du chemin des Pêcheurs.*

**22. CAPOTIN POUR PRISE D'AIR ARÉNA (1 950.00\$ PLUS TAXES);**

32-02-2020

**22. Capotin pour prise d'air aréna (1 950.00\$ plus taxes).**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de « Lanoix Larouche Inc. » pour la fourniture et l'installation d'un capotin sur la prise d'air situé à l'arrière de l'aréna pour éviter que la neige s'infilte lorsque le ventilateur fonctionne. Le montant de la proposition est de 1 950.00 \$ plus les taxes applicables

**23. ACHAT DE BACS (4) ET DE FLEURS ANNUELLES;**

33-02-2020

**23. Achat de bacs (4) et de fleurs annuelles.**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** les propositions de prix de la Pépinière Aiken pour les fournitures suivante :

- 4 bacs de type auto-arroseurs avec fleurs, terreau et conception: 3 589.52 \$
- Fleurs annuelles, terreau, etc. pour bacs existants : 3 587.22 \$
- Semence pour jardin communautaire : 1 108.36 \$

#### **24. MANDAT DE PROCUREUR DE LA MUNICIPALITÉ À LA FIRME CAIN LAMARRE AVOCATS;**

**34-02-2020**

##### **24. Mandat de procureur de la municipalité à la firme Cain Lamarre Avocats.**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Preissac a besoin d'un procureur pour les différents dossiers juridiques, soit pour des opinions, suivi de dossiers, etc.;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

**DE MANDATER** la firme Cain Lamarre avocats pour les représenter lorsque nécessaire dans les dossiers actuels et à venir.

#### **25. AMÉNAGEMENTS ET AJUSTEMENTS AU NIVEAU DU PERSONNEL;**

**35-02-2020**

##### **25. Aménagements et ajustements au niveau du personnel.**

**ATTENDU QUE** pour donner suite à des rencontres, il y a lieu de faire des aménagements et ajustements avec le personnel administratif;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**DE MANDATER** le maire, Stephan Lavoie et la pro maire à rencontrer le personnel administratif pour présenter les ajustements proposés.

#### **26. ACHAT DE 2 MANTEAUX ET 2 PANTALONS POUR SERVICE INCENDIE (4 364.45\$);**

**36-02-2020**

##### **26. Achat de 2 manteaux et 2 pantalons pour service incendie (4 364.45\$).**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** l'achat des 2 manteaux et deux pantalons pour le service incendie pour un montant de 4 364.45 \$

#### **27. PROPOSITION POUR LA MIGRATION WINDOWS 7 VERS WINDOWS 10 PRO;**

**37-02-2020**

##### **27. Proposition pour la migration Windows 7 vers Windows 10 PRO.**

**ATTENDU QUE** le support informatique de la plateforme « Windows 7 » a pris fin en janvier dernier;

**ATTENDU QUE** la migration vers « Windows 10 PRO est rendu nécessaire pour le bon fonctionnement des postes informatique (6) de la municipalité;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la proposition de GYVA pour effectuer la migration (170.00 \$/ poste) et aussi d'augmenter la performance de certains postes (209.00 \$/poste).

#### **28. INFORMATIONS DU MTQ;**

##### **28. Informations du MTQ.**

Madame la pro maire informe les citoyens que le MTQ tiendras une conférence de presse prochainement pour préciser les investissements 2020 et 2021 qui seront réalisés sur le territoire de Preissac.

## **29. PROPOSITION DE MATÉRIAUX BLANCHET INC.;**

**38-02-2020**

### **29. Proposition de Matériaux Blanchet Inc.**

**ATTENDU QU'**un jugement a été rendu dans le litige qui opposait Matériaux Blanchet Inc. et la municipalité de Preissac;

**ATTENDU QUE** le jugement donne raison à la municipalité sur la légitimité de sa demande;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Marilyn Tanguay et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la proposition faite par Matériaux Blanchet Inc. par l'entremise de son procureur.

## **30. DEMANDE BIBLIO SECTEUR TANCRÈDE;**

**39-02-2020**

### **30. Demande biblio secteur Tancrède.**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Marilyn Tanguay et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la demande de la Biblio secteur Tancrède de défrayer les couts de l'ordinateur supplémentaire acheté par le comité.

## **31. ÉCLAIRAGE BUREAU RÉCEPTION (629.00\$);**

**40-02-2020**

### **31. Éclairage bureau réception (629.00\$).**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la proposition de Boilard électrique pour la fourniture et l'installation d'un éclairage au LED au bureau de la réception, le tout pour un montant de 629.00 \$ plus les taxes applicables.

## **32. DROITS D'AUTEUR POUR ELVIS ROY (1 000.00\$);**

**41-02-2020**

### **32. Droits d'auteur pour Elvis Roy (1 000.00\$).**

**ATTENDU QUE** la municipalité utilise les photos de monsieur Elvis Roy pour différents besoins (annuaire téléphonique, pochettes, cartables, site internet, page FB, etc.);

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu unanimement :

**DE VERSER** un montant de 1 000.00 \$ sous forme de droits d'auteur à Elvis Roy.

N.B. ce montant n'engage en rien des versements futurs sur l'utilisation de clichés et/ou autres utilisation par le conseil.

## **33. SOUMISSION POUR PNEUS PÉPINE (4 930.22\$);**

**42-02-2020**

### **33. Soumission pour pneus pépîne (4 930.22\$).**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la soumission de « Pneus GBM » pour la fourniture et l'installation de quatre pneus et de deux jantes pour un montant de 4 930.22 \$.

## **34. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASISTANCE;**

### **34. Période de questions réservées à l'assistance.**

Madame la conseillère, Manon Derome prend la parole et demande à poser des questions, Madame la pro maire lui répond que ce point est réservé à l'assistance et que si elle le désire, elle pourra posée ses questions au conseil après la réunion.

Après cette mise au point, les citoyens présents posent des questions au conseil.

### **35. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;**

**43-02-2020**

#### **35. Clôture et levée de l'assemblée.**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

**DE CLORE** la session. Il est 20 h 55.

**N.B.** Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote de la pro-maire à moins que le vote de cette dernière ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

**N B.** Je, Nicole Poulin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

**NICOLE POULIN**  
**PRO-MAIRE**

---

**GÉRARD PÉTRIN**  
**DIRECTEUR GÉNÉRAL**